L'ABEILLE.

PUBLISHED BY BULLITT, MAGNE & CO.
AT 110 CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit pour six mois, soit pour moins de temps, ne sera reçue. Le refus de continuer un abonnement doit être notifié au bureau de l'Abeille avant l'expiration de l'année, sinon l'abonnement sera considéré comme renouvelé pour une autre année.

ANNONCES. Une ligne ou moins, pour chaque insertion, $1 00
Pour la première insertion d'une ligne et plus, 75
Pour chaque insertion subséquente, 50
Pour chaque insertion d'une nouvelle annonce, 1 00

ABONNEMENS pour les annonces au mois. Les annonces publiées pour un temps indéfini seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient révoquées par écrit, et chargées comme nouvelles.

ABONNEMENS pour les annonces au mois. Les annonces publiées pour un temps indéfini seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient révoquées par écrit, et chargées comme nouvelles.

Le privilège de ce journal comme organe des actes judiciaires et des ventes judiciaires, a été estimé à un cent par ligne pour chaque insertion.

LES ANNONCES DE CHANGEMENS de domicile, les articles payés, et tous les articles qui ne sont pas de nature à intéresser le public en général, ne seront insérés que comme annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne seront pas payées d'avance ne seront insérées que pour les personnes qui auront un compte ouvert avec le bureau de l'Abeille